

RECRUTEMENT ARCHITECTE CONSEILLER.ÈRE EN CDI

Contexte

Le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement de Côte-d'Or est :

Un organisme associatif de droit privé et d'intérêt public, créé à l'initiative du Conseil Départemental dans le cadre de la loi sur l'architecture de 1977. Comme l'ensemble des 91 CAUE, il a pour objet de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme, de l'environnement et du paysage, sur l'ensemble du territoire départemental.

Présidé par un élu, Joël Abbey, il est actuellement composé d'une équipe pluridisciplinaire de 9 personnes : 3 architectes, dont le directeur, 3 paysagistes, 1 urbaniste, 1 documentaliste-assistante de communication, et 1 assistante administrative et technique.

Son activité consiste à :

- Accompagner les collectivités dans la définition de leurs projets de construction, d'aménagement et d'urbanisme ;
- Conseiller les particuliers qui souhaitent construire, rénover ou réhabiliter ;
- Informer et sensibiliser tous les publics à la qualité du cadre de vie et de l'environnement ;
- Sensibiliser et former les élus et les professionnels à la connaissance du territoire, de son (a)ménagement, du patrimoine bâti, des paysages, et aux procédures réglementaires et administratives à considérer.

Le CAUE développe ces activités de manière transversale et en tenant compte de l'évolution des préoccupations des publics qu'il accompagne. Il travaille en collaboration avec les services de l'État et des Collectivités, les administrations locales et régionales, et en partenariat avec les ingénieries publiques et les associations intervenant dans les domaines du cadre de vie et de l'environnement.

Cadre du recrutement

Contrat à durée indéterminée

À temps plein (35 h par semaine), avec période d'essai de 4 mois, dans le cadre d'un départ. Poste à pourvoir dans les meilleurs délais et au plus tard le 1er juillet 2026.

Définition du poste

- Conseils et accompagnement des collectivités dans le cadre de leurs projets de construction, réhabilitation, restauration de bâtiments et d'équipements publics : visite de site, animation de réunion participative, rédaction de notes d'orientations, atelier de concertation... ;
- Conseils architecturaux des particuliers ou autres maîtrises d'ouvrage privées ;
- Proposition et conduite d'actions de sensibilisation, d'information, de formation, de concertation/facilitation de groupes de travail habitants/élus, et production de supports, destinés aux élus, aux techniciens des collectivités, aux professionnels du cadre de vie ou au grand public ;
- Animation d'ateliers pédagogiques auprès de tout public, notamment scolaire ;
- Contribution à la veille sur les évolutions des cadres légaux en matière d'architecture et d'urbanisme ;
- Participation à l'activité générale du CAUE au sein de l'équipe et du réseau régional et national.

Profil et conditions

Formation et expérience demandées

- Architecte diplômé.e DPLG ou DE ;
- Expérience professionnelle nécessaire en maîtrise d'œuvre, avec les particuliers et les collectivités ;
- Avoir une bonne connaissance des procédures d'autorisations administratives ;
- Bien connaître le fonctionnement des collectivités et des institutions publiques ;
- Formation aux outils et pratiques de la concertation serait un plus.

Compétences et qualités exigées

- Mise à disposition des compétences en tant que conseiller et non comme concepteur ;
- Capacité d'écoute et de dialogue, sens de la pédagogie et capacité de synthèse ;
- Capacité à animer des réunions techniques et tout public ;
- Intérêt pour les enjeux spécifiques du monde rural ;
- Qualités d'expression orale, écrite et graphique ;
- Aptitude au travail en équipe et en partenariat ;
- Maîtrise des outils informatiques (suite Adobe notamment) ;
- Sens de la discrétion exigé par le service d'intérêt public.

Rémunération

Selon expérience, sur les bases de la classification et des rémunérations définies dans l'ancienne Convention Collective Nationale ADITIG (niveau IV), ou de celle à venir.

Précisions

- Poste basé à Dijon. Fréquents déplacements sur l'ensemble du département de la Côte-d'Or, nécessitant un permis de conduire B valide.
- Disponibilité ponctuelle soirée et fin de semaine.
- Télétravail (1 j./semaine).
- Ce poste exclut toute forme d'exercice libéral en architecture dans le département (article 17 des statuts des CAUE relatif aux obligations du personnel).

Candidature

Modalités

Lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae, d'un dossier de références en lien avec le poste, et des copies de diplômes.

À adresser par voie numérique, à l'attention de Monsieur Joël Abbey, Président du CAUE de Côte-d'Or, à l'adresse : info@caue21.fr

Calendrier

Date limite de réception des candidatures : lundi 20 avril 2026.

Période d'entretiens prévue : semaine 18.

Renseignements

Xavier Hochart, Directeur du CAUE - 03 80 30 02 38 ou info@caue21.fr